

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1472

commission principale : développement économique

objet : **Projet d'agglomération de soutien à la création et à la reprise d'entreprise - Soutien aux organismes d'appui et d'accompagnement des créateurs d'entreprise - Avenants annuels 2003**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a engagé une politique de soutien à la création et à la reprise d'entreprise qui s'est notamment traduite par des partenariats avec les plates-formes de financement de la création d'entreprise - ADIE Rhône-Alpes, Rhône Développement initiatives et Rhône-Alpes entreprendre lors de la séance du Conseil du 5 novembre 2001.

L'objet de ce rapport est de soumettre à la décision du Conseil les avenants pour l'année 2003 des conventions de partenariats établis avec ces organismes.

La présentation de la stratégie d'agglomération

L'entrepreneuriat est un vecteur important du développement économique local. Une politique globale de développement de l'entrepreneuriat est coordonnée avec les partenaires de l'action économique regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise (ex-schéma de développement économique).

Rappel : Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat :

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont, l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale : concrétisé essentiellement par le soutien à l'association Vouloir Entreprendre,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement Emlyon (CrealyS-CCI de Lyon) et par le développement d'une offre immobilière dédiée,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel. La Communauté urbaine soutient activement les structures qui interviennent en faveur de la création d'entreprise sur les territoires de l'agglomération.

Le soutien aux acteurs de la création et de la reprise d'entreprise

L'accès à un ou plusieurs conseils spécialisés (processus de la création d'entreprise, montage juridique, développement commercial...) est un facteur déterminant de la réussite et du développement de la nouvelle entreprise. Or, l'essentiel des créations d'entreprise est constitué de micro-entreprises faiblement capitalisées qui ne sont pas en mesure de financer des conseils privés dans ce domaine. Aussi, le soutien financier au dispositif public et parapublic d'accompagnement des créateurs d'entreprise est-il un axe important du projet d'agglomération de la création et de la reprise d'entreprise.

Le soutien aux activités de conseil des plates-formes de financement de l'agglomération

Le réseau d'appui à la création d'entreprise de l'agglomération est structuré autour des chambres consulaires (qui reçoivent environ 60 % de l'ensemble des créateurs) et des trois plates-formes de financement. Celles-ci interviennent en partenariat pour répondre aux besoins de l'ensemble des créateurs d'entreprises hors entreprises innovantes.

L'accès au financement est un des facteurs clés de succès pour la création d'entreprise. Cela permet non seulement le lancement d'un projet, mais cela conditionne également la pérennité de l'entreprise.

Ces plates-formes interviennent en associant conseil et prêt d'honneur sans intérêt ni garantie :

- pour les petits projets et les projets d'insertion économique, l'ADIE Rhône-Alpes (réseau national de l'association pour le droit à l'initiative économique),
- pour les petits et moyens projets, Rhône développement initiatives (RDI, réseau national France initiatives réseau),
- pour les projets à potentiel de développement, Rhône-Alpes entreprendre (RAE, réseau national entreprendre).

En 2002 :

- l'ADIE Rhône-Alpes a accompagné et financé plus de 110 créateurs d'entreprise avec une perspective de 140 pour 2003,
- Rhône développement initiatives a financé plus de 73 entreprises avec une perspective de 70 projets en 2003,
- Rhône-Alpes entreprendre a financé 22 projets avec une perspective de 20 à 25 projets en 2003.

Critères d'évaluation de l'action seront :

- le nombre d'entreprises accompagnées devra être conforme aux prévisions,
- le taux de survie à trois ans des entreprises accompagnées devra :
 - . être supérieur à 65 % pour ADIE,
 - . être supérieur à 75 % pour RDI,
 - . être moyenne nationale + 15 % pour RAE.

Ces trois plates-formes sont encouragées par la Communauté urbaine depuis 1987 en soutien à leurs activités de conseil exclusivement en complémentarité avec la région Rhône-Alpes et les autres financeurs publics. Ces plates-formes, qui favorisent l'implication des banques dans les projets financés, ne pourront pas perdurer sans appui public.

Il est proposé au conseil de Communauté d'attribuer un financement de 45 735 € en 2003 à l'ADIE Rhône-Alpes, Rhône développement initiatives et Rhône-Alpes entreprendre ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 5 novembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux conventions triennales de partenariat avec les organismes concernés.

2° - Approuve le versement d'une subvention pour un montant total de 137 205 € dont :

- à l'association ADIE Rhône-Alpes d'un montant de 45 735 € en 2003,
- à l'association Rhône développement initiatives d'un montant de 45 735 € en 2003,
- à l'association Rhône-Alpes entreprendre d'un montant de 45 735 € en 2003.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,